

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2024-042</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 06 juin 2024</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L'an deux mil vingt-quatre et le six juin à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 31 mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Brigitte MONTET

Absents excusés : Marc VALERO, Jean-Claude VASSOUT, Odile MOUGEOT, Olivia HILAIRE, Jean-Noël JAUBERT, Norbert GUILLARME

Pouvoirs de : Odile MOUGEOT à Danielle MARROU, Olivia HILAIRE à Gwénaél LOUAISEL, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES, Norbert GUILLARME à Christine NALLET

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

4.1.1 – Création de plusieurs emplois permanents

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer les emplois permanents en raison des missions suivantes :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} janvier 2024, les emplois permanents suivants :

- Un agent du service technique de la catégorie hiérarchique C et du grade d'agent de maîtrise principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Cet emploi est créé suite à l'évolution des missions d'encadrement de l'agent et à ses responsabilités.
- Un agent polyvalent de la Police Municipale relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade de brigadier-chef principal à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Dans le cadre de la GPEEC Gestion Prévisionnel des Effectifs et des Emplois prévisionnels, cet emploi est créé suite à l'évolution des missions de l'agent en rapport avec de nouvelles assermentations du Procureur de la République.
- Un agent polyvalent de la Police Municipale relevant de la relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Chef de service de Police Municipal principal de 1^{ère} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Dans le cadre de la GPEEC Gestion Prévisionnel des Effectifs et des Emplois prévisionnels, cet emploi est créé suite à l'évolution des missions de l'agent et de ses responsabilités d'encadrement.
- Un agent administratif du pôle population urbanisme communication relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}. Dans le cadre de la GPEEC Gestion Prévisionnel des Effectifs et des Emplois prévisionnels, cet emploi est créé suite à l'évolution des missions en terme de responsabilité, encadrement et missions supplémentaires.

Ces emplois doivent être pourvus par des fonctionnaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (21 présents + 4 pouvoirs)

Décide de créer à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de chargé de mission technique à temps complet à raison de 35/35^{ème},
- Un emploi permanent sur le grade de brigadier-chef principal à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de Policier Municipal à temps complet à raison de 35/35^{ème},
- Un emploi permanent sur le grade de Chef de service de Police Municipale principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de responsable de la Police Municipale à temps complet à raison de 35/35^{ème},
- Un emploi permanent sur le grade d'animateur principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'encadrement en tant que responsable de service à temps complet à raison de 35/35^{ème},

Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants .

Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents titulaires nommés sur les emplois qui sera fixé par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades sus nommés.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240607-DE_2024_042-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2024

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 07 juin 2024
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Monique Joanny', written over the printed name of the secretary.